

DEPASSEMENTS HORAIRES A COMPTER DE LA PREMIERE MINUTE *
-Période du 29 JUILLET au 25 AOUT 2024-

	Effectif CPAM sur la période considérée
EMPLOYES	715
CADRES	394
TOTAL CPAM	1 109

BILAN

	Nombre d'agents concernés par un *			Nbre d'agents concernés par au moins 1 dépassement	Volume horaires			
	Dépassement JOUR	Dépassement HEBDOMADAIRE	Dépassement PERIODE		Dépassement JOUR	Dépassement HEBDOMADAIRE	Dépassement PERIODE	TOTAL
EMPLOYES	7	48	1	44	2:48:00	28:15:00	0:24:00	31:27:00
CADRES	13	94	1	70	2:39:00	89:47:00	1:37:00	94:03:00
TOTAL CPAM	20	142	2	114	5:27:00	118:02:00	2:01:00	125:30:00

* Un agent peut cumuler plusieurs dépassements horaires (jour / hebdo / période)

TOTAL CPAM	164	est le nombre de dépassements horaires constatés
------------	-----	--

ANALYSE

	Proportion des dépassements horaires par rapport à l'effectif CPAM			Proportion du total des dépassements horaires			
	Dépassement JOUR	Dépassement HEBDOMADAIRE	Dépassement PERIODE	Dépassement JOUR	Dépassement HEBDOMADAIRE	Dépassement PERIODE	TOTAL
des EMPLOYES	0,98%	6,71%	0,14%	51,38%	23,93%	19,83%	25,06%
des CADRES	3,30%	23,86%	0,25%	48,62%	76,07%	80,17%	74,94%
proportion du TOTAL CPAM	1,80%	12,80%	0,18%				

Durée de travail et reports de temps
- durée maximale journalière : 10 heures
- durée maximale hebdomadaire : 42 heures (39h +3h)
- durée maximale sur la période de référence de 4 semaines : 166 heures (156h + 10h)

* Les données ici présentées ne tiennent pas compte des éventuels "Ajout de Temps" auxquels les Managers ont pu procéder pour compenser le temps de travail effectué et écréte de leurs agents